

COMMUNIQUE

Projet de loi Asile et Immigration : des avancées, encouragement à aller encore plus loin pour Mayotte

Depuis la validation du projet de loi Asile et Immigration par le Sénat et l'Assemblée nationale suite au compromis de la Commission Mixte Paritaire (CMP) des 18 et 19 décembre 2023, nous sommes particulièrement scandalisés par les tentatives hypocrites d'obstruction à sa promulgation. Des groupes extrémistes de gauche, qui ne prennent pourtant pas en charge les immigrants illégaux dans leurs propres maisons, se soulèvent pour bloquer son application. C'est une irresponsabilité anarchiste sans nom puisque **même dans ses dispositions actuelles ce projet de loi est faible pour Mayotte.**

Mayotte, le 101^{ème} département français, est confronté à une immigration clandestine massive en provenance des Comores et d'Afrique. Cette situation engendre un nombre croissant d'atrocités qui mettent en danger la vie des habitants locaux ainsi que celle des migrants eux-mêmes.

- Plus de la moitié de la population de Mayotte est immigrée (principalement des Comoriens) ;
- 70% des 10.000 bébés qui naissent chaque année à Mayotte ont au moins un parent étranger ;
- 80% des plus de 110.000 élèves de Mayotte sont des enfants d'immigrés (les écoles pourtant nombreuses ne suffisent plus ; les conditions d'enseignement sont dégradées avec des rotations de groupes le matin et l'après-midi et des attaques dans les établissements et les transports scolaires) ;
- le seul hôpital de Mayotte consacre la moitié de son budget aux soins des étrangers souvent en situation irrégulière. Les Français de Mayotte sont repoussés vers les médecins et pharmacies privés qui ne suffisent plus à prendre tout le monde en charge (l'accueil se fait sur liste de 30 personnes par jour et par médecin privé) ; depuis cette semaine, le 18 décembre 2023, le SAMU a décidé de ne plus intervenir la nuit de peur des agressions violentes dont les agents sont victimes lors des interventions, avec les pompiers.
- Le lagon de Mayotte est pillé et saccagé par ces clandestins qui cherchent illégalement de quoi survivre ;
- Mayotte connaît une déforestation sans précédent par des clandestins qui veulent faire du charbon ou cultiver pour survivre ;
- Tous les secteurs de l'économie formelle sont concurrencés par l'économie informelle des immigrés clandestins ;
- Les bidonvilles poussent comme des champignons sur l'ensemble du département ;

- 6.000 à 8.000 mineurs non accompagnés, dits mineurs isolés abandonnés par leurs parents immigrés comoriens expulsés entre autres, ont formés deux gangs : **les Watoros et Ma Terroristes** à Mayotte. Ils sèment littéralement la terreur à Mayotte (vol, viol, pillage, incendie, rackette, cambriolage, violences voire meurtres avec marchette et maintenant armes à feu) ;
- Les services publics sont pris d'assaut par les immigrés devenus trop nombreux, repoussant les Français de Mayotte ailleurs en métropole ou à La Réunion ; d'ailleurs les différents ministres qui viennent à Mayotte ne s'intéressent qu'aux problèmes des clandestins depuis des années ;
- Les Français de Mayotte ne vivent plus. Nous sommes contraints de nous enfermer dans nos maisons souvent attaquées ; et pour se rendre au travail, c'est l'angoisse permanente d'être caillassé, violenté et racketté. De nombreuses voitures ont les vitres cassées. Les assurances ont augmenté.

Parmi les mesures notables et qui constituent une avancée, nous saluons l'attribution d'un titre de séjour pour les victimes des « marchands de sommeil » ; le conditionnement de certaines aides sociales à cinq ans de séjour régulier ; ou encore le rétablissement du délit de séjour irrégulier.

Nous regrettons cependant que la CMP n'ait pas retenue le besoin impérieux du durcissement des conditions d'accès à la nationalité à Mayotte ainsi que des conditions du regroupement familial. La CMP aurait dû aller plus loin sur la déchéance de nationalité en cas de tentative d'homicide sur les forces de l'ordre, en prévoyant non seulement la déchéance de nationalité mais également le retrait du droit de séjour à tout immigré impliqué dans des violences de quelque nature que soit à Mayotte et par extension sur le sol français. Par ailleurs nous déplorons également de constater que l'hypocrisie continue à propos de l'interdiction de placer les mineurs en centre de rétention administrative. Cela est certes confortable pour les associations de gauches car cela génère des mineurs isolés et donc du travail pour les nombreuses associations lourdement subventionnées par l'Etat et qui vivent de cette misère humaine. Néanmoins il est regrettable que les mêmes pseudos bonnes âmes qui refusent que les enfants n'accompagnent leurs parents reconduits, et bien que ces mêmes pseudos bonnes âmes refusent aussi de faire jouer la solidarité nationale prévue par la circulaire Taubira. Ce qui allègerait le poids de la gestion de 6 à 8.000 mineurs non accompagnés (mineurs isolés) que le département de Mayotte n'arrive plus à prendre en charge si ce n'est à coup de subvention ad hoc déjà fléchées par l'Etat dans le social à l'instar de la récente convention inutile pour Mayotte signée entre le Département et la Première ministre le 8 décembre 2023. **Le Collectif des Citoyens de Mayotte loi 1901 demande donc que le projet de loi Asile et Immigration soit davantage durci pour Mayotte ; qu'il soit promulgué et appliqué de manière très stricte afin de lutter efficacement contre cette immigration clandestine mortifère** sur notre territoire. Nous appelons tout le monde à signer la pétition en ligne : <https://chng.it/wPTyCHV7K4>

Que les 32 départements qui protestent contre cette loi arrêtent l'hypocrisie et qu'ils allient leur parole aux actes : Mayotte se fera un plaisir de partager avec tous les plus de 150 000 étrangers dont 6 à 8.000 mineurs isolés qui survivent dans le 101^{ème} département français.

Nous luttons pour Mayotte, pour nos enfants et nous vaincrons.

Rahachiri

Le Président